



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 03/02/2021

DEUXIÈME PHASE DE DISTRIBUTION D'IODE

Le ministère de l'Intérieur coordonne une nouvelle campagne nationale de distribution de comprimés d'iode aux riverains et établissements recevant du public (ERP) situés dans un rayon de 10 à 20 kilomètres autour des 19 centrales nucléaires françaises.

Au niveau national, cette campagne s'adresse à 2,2 millions de personnes et concerne plus de 200 000 établissements, entreprises, écoles, administrations, etc. En Charente-Maritime, 9 364 particuliers résidant dans 23 communes situés à proximité de la centrale nucléaire du Blayais en Gironde sont concernés par cette campagne.

Lancée en février, cette seconde étape fait suite à une première vague de mise à disposition des comprimés d'iode en pharmacie depuis le mois de septembre 2019.

Sont invités à retirer leurs comprimés d'iode dans l'une des pharmacies partenaires :

- les foyers n'ayant pas pu les retirer lors de la première campagne,
- les nouveaux arrivants des communes concernées qui n'ont pas pu en bénéficier précédemment,
- les ERP, parmi lesquels figurent les établissements scolaires.

Ils pourront effectuer leur retrait sur simple présentation d'un justificatif de domiciliation (K-bis, facture...).

Pour connaître les pharmacies participantes à cette opération sur l'ensemble du territoire, vous pouvez consulter la liste disponible sur le site www.distribution-iode.com à la rubrique « Les comprimés d'iode ».

La prise d'iode : une démarche préventive en cas d'accident nucléaire

Les campagnes de distribution des comprimés d'iode ont lieu régulièrement depuis 1997 et concernent les personnes qui résident ou travaillent à proximité d'une centrale nucléaire.

Organisées par les pouvoirs publics (services de l'Etat et EDF qui est propriétaire des centrales nucléaires) ces campagnes ont pour objectif la mise à disposition des populations riveraines des

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

centrales nucléaires des comprimés d'iode stable permettant de protéger leur thyroïde en cas de rejet accidentel d'iode radioactif dans l'atmosphère. Les comprimés d'iode doivent être administrés en situation accidentelle et uniquement sur instruction des autorités.

Pour rappel, les réflexes en cas d'alerte nucléaire sont :

- 1/ Se mettre à l'abri rapidement dans un bâtiment en dur ;
- 2/ Se tenir informé via les médias et les réseaux sociaux ;
- 3/ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école ;
- 4/ Limiter ses communications téléphoniques ;
- 5/ Prendre les comprimés d'iode stable sur instruction du préfet et selon la posologie ;
- 6/ Se préparer à une éventuelle évacuation.

Chacun doit être acteur de sa propre sécurité pour développer une culture collective de la résilience. Des informations utiles et une foire aux questions sont présentes sur le site www.distribution-iode.com.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)